



Charte ANOPEX

La Charte de l'ANOPEX détermine les valeurs et les principes du cadre de ses actions et l'ambition de ses missions menées pour soutenir et valoriser ses membres et ses sympathisants.

La Charte de l'Anopex est le fruit de réflexions menées collectivement avant et depuis la création de l'association. Ce collectif composé de volontaires et de bénévoles renforce au fil du temps le processus d'échange auprès des institutions nationales dans le plus grand respect de nos valeurs.

La Charte de l'Anopex reconnaît et renforce les relations fondées sur des valeurs communes et des principes partagés.

La Charte de l'Anopex traduit la confiance et le respect de chacun au service d'un engagement pour les valeurs et la force que portent l'association. Son socle repose sur l'épanouissement de ses représentants et ses sympathisants, sur la solidarité des frères d'armes dont la bienveillance nourrit et pérennise le fondement de cette noble association.

L'Anopex et ses représentants s'engagent en signant cette Charte, au bénéfice de notre philosophie qui nous unie.

Colonel (h) Jean-Pierre PAKULA
Président de l'Association Nationale
des combattants des OPérations EXtérieures

I. La philosophie



La philosophie de la Charte vise à :

- définir le cadre dans lequel les représentants et l'association veulent inscrire leurs engagements,
- clarifier les rôles respectifs de chaque membre actif,
- formaliser des engagements en vue d'intensifier le développement de ses actions de solidarité, d'entraide et de mémoire en étant présent aux côtés de tous les militaires de façon sereine et durable, et assurer son propre développement,
- veiller à préserver les valeurs de fraternité et de mercantilisme, de toute démarche partisane, politique ou visant à présenter un système de caste propre à dénaturer la vie associative.

II. Les principes

Selon la loi 1901, le socle des principes de notre association est constitué des éléments fondamentaux suivant :

- La définition de l'objet de notre association qui nous réunit :
*« Constituer un réseau de solidarité et de soutien mutuel au profit de ses adhérents en contribuant à la défense de leurs droits moraux et matériels, en appliquant des principes de mutualité et d'entraide sociale ;
sauvegarder le patrimoine moral et matériel de la quatrième génération du feu, afin de promouvoir, dans la société française, les valeurs qu'elle incarne ;
perpétuer le devoir de mémoire et contribuer au développement de l'esprit de défense de la Nation ;
entreprendre ou soutenir toutes les actions destinées à promouvoir la liberté, le maintien de la paix, les valeurs civiques et patriotiques, ainsi que la solidarité nationale, notamment auprès de la jeunesse, tout en renforçant les liens d'entraide entre ses membres »*,
- La liberté de mettre en commun des connaissances et des activités,
- L'égalité des droits et devoirs pour tous les administrateurs, les représentants de délégation et les adhérents,
- La gestion désintéressée des dirigeants et membres de l'association tous bénévoles, par les buts de l'association et par leur adhésion.

La philosophie de l'Anopex consiste à prendre en compte les intérêts des OPEX titulaires et ayants droit du Titre de Reconnaissance de la Nation ou de la Carte du Combattant et s'exprimer en leur nom pour peser sur les décisions de l'administration.

III. Les valeurs

- Mémoires,
- Patriotiques,
- D'entraide sociale,
- D'humanité et de citoyenneté,
- Démocratiques,
- Participatives,
- Apolitiques,
- Laïques.

IV. L'objectif

- Fédérer la génération OPEX-OPINT pour devenir des interlocuteurs écoutés des pouvoirs publics et des acteurs reconnus dans la société civile,
- Défendre les intérêts moraux et matériels des OPEX-OPINT et ayants droits (TRN/CC/RC/RMC) fondés sur le droit à réparation et le respect de l'équité,
- Préparer la relève de nos aînés pour que les OPEX-OPINT ne soient pas des combattants oubliés,
- Assumer le devoir de mémoire des OPEX-OPINT et des générations antérieures,
- Défendre le droit à réparation, élément des droits des anciens combattants et de la condition militaire de nos camarades d'active,
- Maintenir l'entraide et la solidarité entre compagnons d'armes,
- Valoriser l'action des soldats français dans des opérations militaires internationales.

V. Le cadre de missions générales dédiées à ses membres et sympathisants

- Œuvrer dans le cadre de notre mission d'intérêt général et d'utilité sociale, et intégrer de toujours dans l'intérêt général de la structure,
- Accueillir tous les combattants des opérations post Algérie, à partir de 1964, titulaires de la Carte du Combattant ou du Témoignage de Reconnaissance de la Nation,
- Développer la SOLIDARITE en faveur des plus démunis, aux conjoints survivants, aux parents de nos « Morts pour la France », en faveur des veuves des grands invalides, détecter leurs attentes et leurs besoins pour leur apporter soutien et conseil administratif,
- Etre un contact relais entre la vie militaire et la vie civile pour les OPEX en perte de repère,
- Défendre le droit à réparation des OPEX-OPINT,
- Valoriser et faire vivre la Mémoire combattante,
- Favoriser le recrutement de partenaires territoriaux et l'adhésion des membres,
- Contribuer à l'intégration des nouveaux représentants de l'Anopex, Président, Administrateurs et Délégués Départementaux,
- Etre respectueux vis-à-vis des autres associations d'OPEX,
- Représenter les OPEX dignement et fièrement,
- S'impliquer concrètement dans la pérennisation de notre structure,
- Faire preuve de critiques constructives et force de proposition.

VI. Histoire de l'ANOPEX

« L'idée d'une telle association est née d'une réflexion menée sur la reconnaissance de la Nation pour le dévouement et le sacrifice de ses combattants.

La question, en effet, transcende les générations, qui n'ont cessé, au gré des OPEX et sur tous les champs de bataille de la planète, de mettre leurs compétences, leur courage et leur vie même au service de la France. Et si, depuis la dernière guerre, les anciens combattants sont représentés par des organisations bien structurées, qu'en est-il de ces jeunes soldats tout aussi méritants que leurs anciens ?

Émerge alors l'idée de créer une nouvelle association, rassemblant uniquement des militaires de la 4ème génération du feu, celle des opérations extérieures (OPEX).

C'est pourquoi en 2009, constatant que les associations du monde combattant laissaient peu de place à l'expression des combattants des OPEX, certes moins nombreux que leurs aînés mais engagés depuis 50 ans par la France, La France Mutualiste (LFM) décide de soutenir la création d'une association des participants aux opérations extérieures, indépendante de son activité mutualiste.

Le 20 janvier 2010, les statuts de l'Association Nationale des anciens des opérations extérieures et des Combattants de La France Mutualiste (ANCFM) sont agréés par la préfecture de police de Paris. Les administrateurs de LFM, issus des OPEX, constituent le conseil d'administration provisoire de l'ANCFM. Le colonel (r) (air) Alain Thomas est élu président de l'ANCFM le 23 juin 2010 à Versailles.

Au cours du deuxième semestre 2010, le général de corps d'armée (2s) André Soubirou est approché pour entrer au conseil d'administration de l'ANCFM. Il est alors décidé de changer la dénomination ANCFM pour Association Nationale des participants aux OPérations EXtérieures (ANOPEX) et d'adhérer à la Fédération Nationale André Maginot (FNAM) pour rassembler les associations OPEX locales ou nationales et ouvrir l'ANOPEX aux combattants extérieurs à LFM. L'assemblée générale extraordinaire qui suit adopte le changement d'appellation ANOPEX et s'en suivra l'élection d'André Soubirou à sa présidence.

Le 11 mars 2022, l'ANOPEX devient l'Association Nationale des combattants des OPérations EXtérieures.

Depuis, les principes démocratiques de l'association ont renouvelé la présidence et le comité d'administration, assurant ainsi une énergie rémanente pour porter toujours plus en avant le renouveau du monde combattant ».